

MAIRIE DE TRECSCLEOUX

05700 TRECSCLEOUX

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9+1

L'an deux mille quinze et le 17 septembre à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Muriel MULLER, Maire.

Date de la convocation :  
04/09/2015

Date d'affichage :

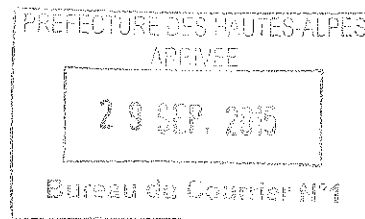
**Délibération n° 6/17092015**

**Présents :** HERICOTTE Sybille, SCHÜLER Jean, BOGDANOVIC Sophie, REYNAUD Pierre, LAURE-BALDASSARI Dominique, SAMUEL Jérôme, REYNAUD Pierre-Yves, SHELLSHEAR Carole

**Absents excusés :** SAMUEL Serge,  
SAMUEL Françoise a donné pouvoir à LAURE-BALDASSARI Dominique

**Secrétaire de séance :** BOGDANOVIC Sophie

**OBJET : Approbation du Plan Local d'Urbanisme**



**Madame le Maire** présente au Conseil Municipal l'objet de la réunion qui est d'approuver le document de **Plan Local d'Urbanisme**.

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-10, L 123-13 et R 123-15 à R 123-25,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

**Vu** les articles L 123-6 à L 123-12 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme et en particulier son 7<sup>ème</sup> alinéa,

**Vu** l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** l'article R 123-21 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération du **21 Décembre 2009** prescrivant la **révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme**, fixant les objectifs ainsi que les modalités de concertation,

**Vu** la délibération suite au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, tenu conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil Municipal du **7 Décembre 2010**,

**Vu** la délibération en date du **25 Septembre 2014** arrêtant le **projet de Plan Local d'Urbanisme** et dressant le bilan de la concertation,

**Vu** l'avis des personnes publiques associées,

**Vu** l'arrêté du Maire en date du **7 Avril 2015** soumettant à enquête publique le **projet de Plan Local d'Urbanisme** arrêté par le Conseil Municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu le **projet de Plan Local d'Urbanisme** et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement accompagné des documents graphiques et les annexes,

**Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme**, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé après modifications du dossier conformément à la note en réponse aux personnes publiques associées et prise en considération des conclusions du Commissaire enquêteur dans les conditions précisées dans la note jointe.

**Conformément** aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

**Madame le Maire** propose à l'ensemble du Conseil de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

**Conformément** à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un **affichage** en Mairie pendant un mois et d'une mention dans **un journal** diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Muriel MULLER

